

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

20^{ème} année - N° 3613- Vendredi 03 Avril 2020 - Prix : 200 Fc

Les violeurs d'une mineure libérés



**17 prisonniers graciés
par le chef de l'État**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 06 Avril 2020**

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 11mn

Fadjr : 04h 57mn

Dhouhr : 12h 14mn

Ansr : 15h 26mn

Maghrib: 18h 14mn

Incha: 19h 28mn



FERMETURE DE LA SOCIÉTÉ QNET PAR LA POLICE

Les responsables de Qnet demandent la libération de son personnel

Depuis le 30 Mars dernier, la société internationale dénommée Qnet est fermée par des membres du Groupe d'Intervention de la Police Nationale (Gipn). Ainsi plusieurs jeunes travaillant dans cette société malaisienne demande la libération d'une partie de son personnel.

Le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (Gipn) a fermé les portes de la société internationale Qnet, sise à Hadoudja au Nord de la capitale. Hier jeudi au cours d'un point de presse, les responsables de cette société montent au créneau et dénoncent cet acte tout en demandant la libération de leur personnel



détenu à la police de Dar Saanda et au ministère de l'intérieur. « Plus d'une quarantaine de salariés se trouvent actuellement aux mains du

Gipn sans le moindre mandat d'arrestation», regrette Abdoulaziz Ali Abdou, agent publicitaire de cette société créée 8 septembre 1998 et qui se trouve dans plus de 190 pays du monde.

Le représentant de cette société aux Comores affiche son inquiétude face à cette fermeture ainsi que l'arrestation qui a eu lieu dans l'après-midi de lundi dernier. Pour lui, Qnet est une société internationale qui a pour principal but de lutter contre le chômage des jeunes. « Nous pensons que cette société est venue à point nommé dans le pays puisque elle vient de s'installer aux Comores au moment où le chef de l'Etat appelle à l'urgence. Et cette société veut répondre à cet appel

puisque elle emploie plus de 800 personnes », explique Mohamed Youssouf tout en demandant plus de détails sur l'arrestation de son personnel.

« Jusqu'à maintenant, nous ne savons pas pourquoi ils sont arrêtés, pourquoi nos portes sont fermées », poursuit-il. Nissoiti Aboubacar, une des adhérents de Qnet n'est pas du même avis de ceux qui critiquent la société et reste convaincue qu'elle diminue le chômage aux Comores. « Certains nous qualifient de mécréants et d'autres d'escrocs. Tout est faux », conclut-elle.

Ibnou M. Abdou

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DES SPORTS

"Vers un fonds d'accompagnement pour le chômage technique"

Le ministre de l'Emploi et des Sports, entouré de son cabinet, avait organisé une conférence de presse le mercredi 1er avril 2020 à Moroni. L'intervention a gravité autour de la propagation rapide et violente du covid-19, des mesures de prévention et de riposte engagées par les autorités, notamment, le contrôle rigoureux des frontières, la restriction des regroupements, le fonds d'accompagnement alloué aux salariés mis en chômage technique, à une rencontre tripartite de réflexion, etc.

Nouridine Ben, ministre de l'Emploi et des Sports, avait convié la presse à un face-à-face le mercredi 1er avril dernier. Plusieurs points cruciaux, relatifs aux massacres, perpétrés dans le monde par la pandémie du covid-19, ont été évoqués. « Face à l'extermination du coronavirus, chaque pays adopte les mesures adaptées aux dangers. Le chef de l'État a instauré la mesure de restriction, et de la fermeture des frontières aérienne et maritime. Les contrôles des navettes discrètes des Japawa sont renforcés », rapporte le conférencier. Mais, certains vols cargos et les transbordements des produits de consommation de masse sont tolérés.

A Ndzouani, trois vedettes suspectes ont été brûlées par les forces de l'ordre. « Dans la région de Domoni, avant de partir au large, les pêcheurs sont recensés, et sont contraints de revenir avant 18h, pour éviter de sérieuses sanctions », explique le Ministre. Moili et Ngazidja sont priés de faire autant pour enrayer les déplacements furtifs des Japawa en provenance de Maore, soupçonnés de transporter des personnes infectées.

Le ministre souhaite que les associations socio-culturelles des jeunes se réveillent. En clair, elles

ont un rôle prépondérant à jouer, notamment la nécessité d'une mobilisation collective, afin d'optimiser les campagnes de sensibilisation, relatives à la prévention et d'encourager le respect des mesures de distanciation, adoptées par les autorités nationales. Ailleurs, les chiffres des cas diagnostiqués suscitent la frayeur. Le bilan des pertes humaines s'alourdit. « Chez-nous, les diverses mesures instaurées contribuent à la protection de la population et à la mise à l'abri de l'Union des Comores. C'est une bénédiction de Dieu », s'enorgueillit le Ministre.

Pour les salariés des secteurs privés et publics, susceptibles de se retrouver en chômage technique, un fonds d'accompagnement sera alloué pour alléger leur quotidien. « Le mardi 31 mars dernier, une rencontre de réflexion entre les autorités, le patronat et le Syndicat national des Salariés a eu lieu. Des propositions concrètes sont soumises à la hiérarchie. Ceux qui partiront en chômage technique nous préoccupent beaucoup. Donc, ils ne sont pas oubliés. Un fonds d'accompagnement les attend », apaise le patron de la maison de l'Emploi.

Si plus tard, une mesure de confinement s'impose, et que certaines catégories de commerce baissent les rideaux, une politique de permanence et un système de régulation du flux des consommateurs seront instaurés. Les jeunes, les salariés en chômage technique doivent éviter l'affolement. Le conférencier enchaîne : « L'Organisation internationale du Travail est à la rescousse des États perturbés et endeuillés par la pandémie. Un fonds spécifique les accompagnera ».

Une question sur la destinée des sportifs comoriens a été évoquée. Le ministre des Sports a avancé un langage rassurant : « La pandémie est



Les conférenciers en pleine action au milieu le Ministre Nouridine Ben.

une préoccupation planétaire. Toutes les compétitions nationales et internationales sont suspendues, et les Jeux Olympiques de Tokyo, reportés. La reprise des activités physiques et sportives ne dépend pas des Comores. Si tout va bien, les

instances internationales feront une déclaration commune. On verra la suite », conclut le ministre. Pour les sportifs donc, la conduite à tenir dépendra du degré de l'éradication de l'infection. En attendant, les autorités doivent renforcer le plan de

prévention, et éventuellement de riposte contre la pandémie au covid-19, et la population de consolider le respect aux mesures d'hygiène recommandées.

Bm Gondet

SOCIÉTÉ

Six formateurs formés sur le coaching

Six formateurs sont formés par SOIA Group pour être bien outillés dans la pédagogie et le coaching afin de prendre le relais dans les milieux ruraux ou au niveau national en étant des pros. La formation qui a duré du 24 au 26 mars au Golden Tulip avait comme objectif de donner des outils nécessaires aux six formateurs à savoir de la méthodologie et des éléments de formations à des personnes qui ont déjà de l'expérience pour qu'elles puissent, à leur tour, former d'autres

participants professionnels.

« Nous voulons former des formateurs au niveau national pour qu'on n'ait plus besoin d'aller chercher des formateurs ailleurs alors qu'on a des personnes adéquates au niveau locales coachées pour ça », ambitionne Omar Ibn Abdillah, le président de la plateforme.

Le choix des bénéficiaires n'est pas fortuit puisque le groupe a sélectionné des personnes qui sont aptes dans leurs domaines de compétences que ce soit des opérateurs éco-

nomiques ou autres. Ces personnes ressources sont désormais capables d'aller dans les milieux ruraux et former un groupe compris entre 20 et 50 personnes sur une thématique donnée et avec de la pratique. « À partir des jours et des mois à venir, ces personnes vont venir avec nous pour former, gagner de l'expérience et devenir des vrais formateurs avec des expériences acquises », réitère le président.

Andjouza Abouheir

LIBÉRATION DE VIOLEURS

Me Moudjahidi parle d'une « violation des droits »

Après la sortie de prison des cinq jeunes qui avaient violé la petite Anziza mercredi dernier, l'avocat de la défense, Me Moudjahidi Abdounastoi hausse le ton et parle de violation des droits de principe et de manque de respect de la partie civile. Il ne compte pas baisser les bras sur cette affaire.

Dans un face à face avec la presse, Me Moudjahidi Abdoulatsoi en présence de la grand-mère de la fillette ne va pas par quatre chemins sur la libération des violeurs de la petite Anziza. L'avocat de la défense parle d'une violation des droits de principe et de manque de respect de la partie civile. Selon lui, la libération de ces derniers n'a pas suivi la procédure légale de la cour de justice surtout que la défense n'était pas convoquée mais

aussi au moment où une note du tribunal de première instance de Moroni stipule que « il est porté à la connaissance des justiciables que compte tenu des mesures exceptionnelles de prévention face au coronavirus, les audiences publiques sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, toutefois les audiences de flagrants délits sont maintenues à huis clos ».

Déçu de ce comportement, l'avocat engage une bataille acharnée. « Nous avons fait le choix de faire ce métier et nous assumons. Mais le fait de convoquer une partie et laisser l'autre, c'est inconcevable », déclare-t-il. Le délibéré sur cette affaire est attendu ce samedi mais l'avocat ne compte pas se présenter. « Ils ont décidé de nous humilier. C'est pourquoi nous n'irons pas au délibéré », poursuit-il.

Dans les normes, les deux parties devraient être convoquées avant

toute chose et cette procédure n'est pas suivie. « Ce qui a été fait est vraiment regrettable. Si on nous avait appelé lors de l'audience, on aurait au moins soulevé des objections », avance-t-il, avant de préciser que « le principe de la contradictoire d'un procès équitable n'a pas été respecté ». Et face à cette situation, l'avocat ne compte pas baisser les bras et laisser place aux intimidations. « C'est inconcevable que ce pays ferme les yeux sur des impunités pareilles », martèle Me Moudjahidi. Pour rappel, la petite Anziza a été violée au mois de Janvier dernier par une bande de mineurs et l'affaire avait pris une autre tournure et soulevé une vive polémique dans l'opinion.

Andjouza Abouheir



Le SNJC demande la protection des journalistes

Le Syndicat des journalistes exhorte les responsables des médias à fournir des équipements de protection individuelle aux reporters pour se protéger contre l'épidémie de coronavirus. Le coronavirus n'est pas encore officiellement signalé aux Comores mais l'Etat a demandé à la population de faire preuve de vigilance.

En cette période de crise sanitaire mondiale, la sensibilisation passe avant tout pour mieux se protéger et lutter contre la propagation du coronavirus. En s'alignant avec les mesures de prévention prises par les autorités, le Syndicat national des journalistes aux Comores a fait une déclaration mardi dernier pour formuler des

recommandations aux responsables des médias et aux journalistes afin

de maîtriser la diffusion des informations relatives au Covid-19.



Le Snjc sollicite auprès des responsables des médias la fourniture des produits désinfectants ainsi que des équipements de protection individuelle pour que les rédacteurs puissent se déplacer sans danger dans le cadre de leur métier. En cas de confirmation d'un cas de coronavirus par les autorités compétentes, le Snjc demande aux responsables des médias d'assurer le transport des journalistes « afin de leur éviter de prendre les transports en commun ».

Le syndicat appelle aussi à privilégier les interventions téléphoniques ou les vidéoconférences avec les interviewés au lieu de les inviter sur les plateaux TV. Il appelle les journalistes à signaler au Syndicat tout manquement aux obligations de leur établissement à garantir les

moyens nécessaires de prévention contre le coronavirus. Ce type de manquement est considéré comme « agression contre les journalistes ».

Enfin, le SNJC appelle les journalistes à « faire preuve de responsabilité et de concision dans la couverture des sujets liés au coronavirus et recourir aux autorités officielles et médicales en tant que source principales d'information, se donner l'obligation de vérifier les informations avant de les diffuser tout en refusant de se soumettre aux points de presse des différents départements ministériels et les recommander d'écrire des communiqués s'ils ne souhaitent pas répondre à des questions.

Nassuf Ben Amad

Actualité en bref

17 prisonniers graciés par le chef de l'État

Dans le cadre du plan de riposte contre le coronavirus, le président de République a décidé de gracier 17 prisonniers. Ils étaient condamnés à des courtes peines de flagrant délit allant d'un à cinq ans pour vol, escroquerie, drogue... Cette décision fait suite à une requête formulée par le parquet général dans le souci de désengorger les cellules. Parmi des détenus recensés en milieux carcéral à ce jour, se trouvent des dizaines de prévenus qui n'ont encore fait l'objet d'aucune forme de condamnation, et dont le maintien en prison dépasse les délais légaux de la détention préventive. Seront-ils bénéficiaires de la clémence présidentielle ?

Les nouveaux députés font leur entrée ce vendredi

La nouvelle législature démarre son mandat de cinq ans à partir de ce vendredi 3 avril dans l'après-midi. Au lieu de 24 députés, l'installation ne se fera qu'avec 23 députés. En effet, le député d'Itsandra Sud n'est pas encore connu. Le candidat du parti Orange ayant introduit un recours à la Cour suprême pour irrégularités lors de la partielles du 25 mars. L'adversaire du candidat du parti Orange, un indépendant soutenu par la CRC (principal parti au pouvoir), est élu avec

51,30%, selon les résultats de la CENI La requête de son challenger n'est pas encore examinée par la Cour suprême. L'heureux gagnant prendra donc le train en marche.

L'arrêt des cours prolongée jusqu'à nouvel ordre

Après les mesures économiques annoncées par le président de la République le 30 mars dernier, le ministre de l'éducation nationale vient de sortir une note circulaire portant prolongation de l'arrêt des cours. Selon la note, la reprise des cours précédemment prévu au 05 avril prochain est prolongée jusqu'à nouvel ordre. Cependant, une organisation de la continuité des activités pédagogiques aussi bien pour le préscolaire y compris les écoles coraniques et madrasats, le primaire, le collège, le lycée, l'enseignement technique et professionnel et l'Université sera proposée pour permettre aux élèves d'être en situation d'apprentissage et de formation tout en restant à la maison. Il appelle les chefs d'établissement, les enseignants, les encadreurs pédagogiques et le personnel administratif de l'éducation pour la mise en place de ce dispositif de continuité éducative.

Rassemblés par Andjouza Abouheir

La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Mariama Hassane

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45



MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU SECTEUR BANCAIRE

BANQUE CENTRALE des COMORES (BCC)

Projet d'Appui au Développement du secteur Financier (PADSF)- P166193

Appel à candidature pour le recrutement d'un Comptable du projet PADSF

Date de l'avis : 30 Mars 2020

1. Contexte :

Le Gouvernement de l'Union des Comores a sollicité un financement d'environ 20 millions de dollars, auprès de l'Association Internationale de Développement pour financer le coût du projet d'Appui au Développement du Secteur Financier (PADSF – P166193). L'Union des Comores a reçu une partie de ce fond dans le cadre de la phase préparatoire du projet et a l'intention d'utiliser une partie de cette avance pour effectuer les paiements autorisés au titre du contrat suivant : **Recrutement d'un comptable pour le projet PADSF** afin de compléter l'équipe de l'Unité de Gestion.

2. Objectif :

Ce projet d'investissement est conçu pour soutenir le développement du secteur financier compatible avec une croissance inclusive. Plus précisément Le Projet d'appui au développement du secteur financier (P166193) vise à accroître l'efficacité de la prestation de services financiers pour l'inclusion financière des ménages et des petites et moyennes entreprises PME ainsi que la stabilité financière dans l'Union des Comores.

3. Description du projet

Les principales composantes du Projet, qui correspondent à un investissement total évalué à US\$ 20 millions sont les suivantes :

• Composante 1 – Développement de l'infrastructure du système de paiement et l'inclusion financière.

Cette composante vise à :

- Automatiser les transactions interbancaires
- Etablir et développer l'interopérabilité des paiements numériques
- Fournir une infrastructure de support pour les systèmes de paiement
- Faciliter l'accès et l'utilisation des services financiers numérique

• Composante 2 – La stabilité et l'intégrité financière.

Cette composante vise à :

- Promouvoir la stabilité du secteur financier
- Améliorer l'intégrité du secteur financier
- Appuyer à la mise en place d'un dispositif de préparation de crise

• Composante 3- Gestion des systèmes de projet et de paiement

Cette composante vise à :

- Gestion du projet
- Appui à la gestion du système de paiement

4. Description des Tâches :

Sous l'autorité du Coordinateur National et du Responsable Administratif et Financier, le comptable est chargé de la tenue de la comptabilité, de l'édition des registres, journaux, livres et états comptables et de leur analyse. Il est aussi chargé de la gestion de la trésorerie, de la gestion des immobilisations, de la gestion des comptes bancaires du Programme, conformément au manuel de procédures administratives, comptables et financiers.

Le comptable aura pour attributions de :

- Remplir la fiche de codification en vue de l'imputation comptable, analytique et budgétaire des opérations réalisées par le projet ;
- Rassembler et vérifier les pièces justificatives de dépenses sur une base mensuelle ainsi que les pièces constitutives des demandes de réapprovisionnement de fonds ;
- Effectuer la saisie des écritures ;
- Effectuer la saisie des bordereaux de règlement ;
- Faire l'analyse périodique des comptes et justifier les soldes ;
- Mettre à jour les fiches ou registres des stocks et immobilisations acquis

dans le cadre du projet ;

- Elaborer les états financiers et des rapports rentrant dans ses compétences ;
- Établir les chèques, les virements de fonds ou les mises à disposition ;
- Préparer la liquidation des factures fournisseurs selon la procédure en vigueur.
- Préparer les états d'indemnité de missions ;
- Classer les pièces justificatives des dépenses engagées par le projet ;
- Conserver les fiches individuelles des immobilisations ;
- Signaler au coordonnateur du projet, toute défaillance ou anomalie susceptible de compromettre la fidélité comptable du Projet ;
- Établir les documents comptables et la situation financière mensuelle ;
- Dresser les états mensuels de rapprochement bancaire ;
- Produire la situation mensuelle des décaissements ;
- Préparer les demandes de retrait de fonds et toute documentation nécessaire aux décaissements conformément aux directives de la Banque Mondiale ;
- Établir la situation des disponibilités et rendre compte aux RAF et Coordonnateur.
- Réaliser toute autre tâche relevant de sa compétence à la demande du RAF et du coordonnateur.
- Préparer les documentations requises par l'auditeur externe

5. Durée du travail du consultant :

La durée du contrat est de 3 mois renouvelable après confirmation de la qualité de travail fourni.

6. Profil du Consultant :

- Être titulaire au moins d'un Diplôme de licence (BAC+3), dans le domaine de la comptabilité et /ou les finances.
- Justifier au minimum de 3 années d'expériences réussies dans le domaine de la comptabilité
- Une expérience réussie dans un projet financé par la Banque Mondiale ou autres bailleurs de fonds internationaux serait un atout ;
- Avoir de bonnes connaissances en suivi financier et gestion comptable
- Maîtriser les logiciels de comptabilité, la connaissance du logiciel Tompro serait un atout.

7. Le Consultant (**Consultant Individuel**) sera sélectionné en accord avec les procédures de la Banque Mondiale définies dans les **règlements passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement de juillet 2016**.

8. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires ou se procurer des termes de référence à l'adresse mentionnée ci-dessous du Lundi au Vendredi et aux heures suivantes : du lundi au jeudi : de 8 heures 30 minutes à 14 heures 30 minutes et du vendredi au samedi : de 8 heures 30 minutes à 11 heures 30 minutes (heure locale).

9. Les manifestations d'intérêt, constituées : **i) d'une lettre de motivation, ii) d'un Curriculum Vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et l'expérience du Candidat et iii) des copies des diplômes, attestations et/ou certificats de travail, etc.**, doivent être déposées au standard de la Banque Centrale des Comores – Place de France – Moroni – Tel : 773 10 02 - Poste 173 - Email : Anfifa.UGP@banque.km, au **plus tard le Lundi 13 Avril 2020 à 10 heures 00 min, heure locale de Moroni – Union des Comores** à l'attention de Monsieur le Coordonnateur national et portant la mention: « **Recrutement d'un comptable national du projet PADSF** »